

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2315

29 septembre 2011

SOMMAIRE

21 Investments S.A.	111113	SPX Luxembourg Finance Company	111087
5 LUX	111120	Stampalux S.A.	111087
DH Blythe Valley S.à r.l.	111120	Stonewall Securities S.à r.l.	111084
EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	111119	Strongwind Investments S.à r.l.	111087
European Life Settlements Investments S.à r.l.	111085	Tamweelview European Holdings S.A. ..	111100
Metastorm (Luxembourg) S.à r.l.	111088	T.E.CO Participations S.A.	111087
Nano Bubble Technologies (Luxembourg) S.A.	111074	Tension II LuxCo 4 S.à r.l.	111088
SARL Cottage	111084	Tiger Holding Four Jobs S.à r.l.	111100
SD Compta S.à r.l.	111084	Tiger Holding Four S.à r.l.	111100
SD Compta S.à r.l.	111084	T Investments S.à r.l.	111103
Settlebaum S.à r.l.	111085	Travel Retail S.à r.l.	111099
SJ (Luxembourg) Sàrl	111085	Trilogy Holding S.A.	111100
Skortina S.à r.l.	111113	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	111100
Sobialux S.A.	111085	TV Rights S.à r.l.	111101
Société Civile Immobilière B 1+2	111085	United Tiles S.A.	111101
Société Luxembourgeoise de Vulcanisa- tion	111074	Urbe Aero SA	111101
Sofima S.à r.l.	111086	US Rouge Dragon S.à r.l.	111102
SoftExpress S.A.	111074	Verneuil S.a.	111120
SO.GE.FER (Luxembourg) S.A.	111085	Villerton Invest SA	111102
SO.GE.FER (Luxembourg) S.A.	111084	Voltaire Investissements S.A.	111102
Soldeco Sàrl	111086	VRS Financial Partners S.A.	111102
Soldeco Sàrl	111086	Wara S.A.	111111
Soldeco Sàrl	111086	Webb II S.à r.l.	111103
Soldeco Sàrl	111086	Wecam	111112
Spectra Energy Finance S.à r.l.	111083	White Fairy Holding S.A.	111112
Spie BondCo 3 S.C.A.	111083	WI-FI Holding S.A.	111112
Sport Engineering and Consulting S.à r.l.	111087	Wildfire Holding S.A., SPF	111103
		Ysata	111112
		Yushi S.A.	111112

Société Luxembourgeoise de Vulcanisation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8035 Strassen, 41, Cité Pescher.
R.C.S. Luxembourg B 7.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman
L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2011111810/12.

(110128255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

SoftExpress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 145.961.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, den 4. August 2011.

Référence de publication: 2011111812/10.

(110127946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Nano Bubble Technologies (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.336.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
soussigné;

A COMPARU

NBE TECHNOLOGIES LTD., a company duly incorporated under the Cyprus laws, having its registered office at 2,
Apostolos Varnavas, 2571 Nisou, Nicosia, Cyprus,

ici représentée par Madame Isabelle BUDINGER, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu
d'une procuration donnée à Nicosia (Chypre) sous seing privée le 8 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera
annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit
les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg,
notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents
statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «NANO BUBBLE TECHNOLOGIES (LUXEMBOURG) S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra
pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire
Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'adminis-
tration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique)
par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de
nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se
produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation com-

plète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin, à neuf heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la

Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Tom SCHILTZ, gérant de société, demeurant au 53, rue de Capellen - L-8393 OLM,

- CONTROL SERVICES CORP. une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Coastal Building, 2nd floor, Wickhams Cay II, PO Box 2221, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, représentée par son représentant permanent, Monsieur Newman LEECH, gérant de société, né le 24 septembre 1968 en Afrique du Sud, demeurant professionnellement au 23, rue Ferdinand Hodler à CH-1206 Genève (Suisse);

- Monsieur Dave ELSAZ, gérant de société, né le 18 septembre 1966 à Wilrijk (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 23, rue Ferdinand Hodler à CH-1206 Genève (Suisse).

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du Mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même Mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eleven, on the fifteenth of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

NBE TECHNOLOGIES LTD., a company duly incorporated under the Cyprus laws, having its registered office at 2, Apostolos Varnavas, 2571 Nisou, Nicosia, Cyprus,

hereby represented by Mrs. Isabelle BUDINGER, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Nicosia (Cyprus) dated 8 July 2011 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "NANO BUBBLE TECHNOLOGIES (LUXEMBOURG) S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry

out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31.000) consisting of thirty-one thousand (31.000) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of the month of June, at 9 am. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s)

of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the thirty-one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

- Mr. Tom SCHILTZ, company manager, residing at 53, rue de Capellen -L-8393 OLM,
 - CONTROL SERVICES CORP. a company duly incorporated under the British Virgin Islands, having its registered office at Coastal Building, 2nd floor, Wickhams Cay II, PO Box 2221, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented by its permanent representative Mr. Newman LEECH, company manager, born on 24 September 1968 in South Africa, residing professionally at 23, rue Ferdinand Hodler, CH-1206 Geneva (Switzerland);

- Mr. Dave ELSAZ, company manager, born on 18 September 1966 in Wilrijk (The Netherlands) residing professionally at 23, rue Ferdinand Hodler, CH-1206 Geneva (Switzerland).

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2017; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of Proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing Proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Signé: I. BUDINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2011. LAC/2011/32764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104382/502.

(110118859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Spectra Energy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 500.081.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2011111813/14.

(110128224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Spie BondCo 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.836.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62341 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111816/10.

(110128007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Stonewall Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.570.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

Monsieur Matthias HERTEL, résidant au 6, Hochstrasse, CH-8044 Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111817/10.

(110128355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

SARL Cottage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011111818/10.

(110127941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

SD Compta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, 12, Square Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 89.036.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111819/9.

(110128383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

SD Compta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8443 Steinfort, 12, Square Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 89.036.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111820/9.

(110128384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

SO.GE.FER (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.840.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 juillet 2011*

La nouvelle adresse de Monsieur DE BERNARDI Angelo est 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
SO.GE.FER (LUXEMBOURG) S.A.
Angelo DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011111823/14.

(110128321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

**Settlebaum S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. European Life Settlements Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.450.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011111821/11.

(110127868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

SJ (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011111822/10.

(110128394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

SO.GE.FER (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 40.840.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SO.GE.FER (LUXEMBOURG) S.A.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011111824/12.

(110128328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Sobialux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 134.556.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011111825/10.

(110128081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Société Civile Immobilière B 1+2, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg E 985.

EXTRAIT

Monsieur Manuel HACK a présenté sa démission de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Pour Société Civile Immobilière B 1+2

Société Civile Immobilière

Référence de publication: 2011111826/13.

(110128195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Sofima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOFIMA S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011111828/11.

(110128362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Soldeco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3352 Leudelange, 41, rue Eich.
R.C.S. Luxembourg B 78.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour SOLDECO S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011111829/12.

(110128356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Soldeco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3352 Leudelange, 41, rue Eich.
R.C.S. Luxembourg B 78.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour SOLDECO S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011111830/12.

(110128357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Soldeco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3352 Leudelange, 41, rue Eich.
R.C.S. Luxembourg B 78.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour SOLDECO S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011111831/12.

(110128358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Soldeco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3352 Leudelange, 41, rue Eich.
R.C.S. Luxembourg B 78.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour SOLDECO S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011111832/12.

(110128359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Sport Engineering and Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 108.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111833/9.

(110127884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

SPX Luxembourg Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 446.406.794,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2011111834/14.

(110128257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Strongwind Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111837/10.

(110128045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

T.E.CO Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011111838/10.

(110127942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Stampalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.666.

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011111835/13.

(110127665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Tension II LuxCo 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011111840/10.

(110128141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Metastorm (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.365.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of July,

before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Vignette Partnership L.P., a limited partnership incorporated and organised under the laws of the State of Delaware, United-States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, and registered with the Division of Corporations of the State of Delaware, United-States of America, under file number 2573386,

hereby represented by Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the one hundred (100) shares, representing the entirety of the share capital of Metastorm Delaware Inc., a corporation incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, and registered with the Division of Corporations of the State of Delaware, United-States of America, under file number 4999831 (the Company), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the appearing party is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder);

III. that by written consent of the Sole Shareholder validly adopted on 30 June 2011 and by written consent in lieu of a meeting of the board of directors of the Company validly adopted on 30 June 2011, copies of which shall remain annexed to the present deed, it has been resolved to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the State of Delaware, United States of America to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as from 2.00 p.m. on the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the State of Delaware, United States of America, to give effect to that resolution have been duly performed;

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of 1 July 2011, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, and (ii) from a certificate of the management of the Company dated 30 June 2011, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per 1 July 2011 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

V. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office, the principal establishment and central administration of the Company from the State of Delaware, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from 2.00 p.m. on date of the meeting held for that purpose, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Metastorm (Luxembourg) S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg;

3. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended;

4. Approval of the Company's (interim) opening balance sheet and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;

5. Acknowledgment of the resignation of the current directors of the Company and granting of full discharge for the performance of their duties as directors of the Company from the date of their appointment until the date of their resignation;

6. Statutory appointments;

7. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

8. Miscellaneous.

VI. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment, central administration and place of effective management of the Company from the State of Delaware, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg with effect as from 2.00 p.m. on the date of the present deed, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the State of Delaware, United States of America to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Metastorm (Luxembourg) S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall as from now be read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Metastorm (Luxembourg) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. It may further acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies

or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans, receivables and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may acquire and hold loans and receivables. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favor or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital – Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000.-) ordinary shares, with a par value of one United States dollars (USD 1.-), (the Shares), all in registered form, fully subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board.

8.1 Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of any manager, at the registered office of the Company or at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication, initiated from Luxembourg, allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

8.3.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1 Powers and voting rights

11.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

11.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

11.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

11.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

11.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

11.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the convening notices. General Meetings are held at the registered office of the Company, or at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

11.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

11.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

11.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted

a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

11.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

11.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the 1st of July and ends on the 30 of June of the following year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 The operations of the Company are supervised by réviseurs d'entreprises, when so required by law. one or several

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 From the annual net profits of the Company and following the allocation to the legal reserve according to article 15.1, all the distributable profits shall be allocated in the following manner:

(i) First, to the holders of Preferred Shares in payment of an amount equal to eight per cent (8%) of the distributable profits; and

(ii) second, if any profit are remaining after the allocation under item (i) above, to all the shareholders (including for the avoidance of doubt, any holder of Preferred Shares) on a prorata basis.

15.3 Subject to article 15.2, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not taking into account the assets of the Company; and threatened,

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution – Liquidation

Art. 16. Dissolution – Liquidation.

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus, after the realization of the assets and the payment of the liabilities, is distributed to the shareholders in the same manner as described under article 15.2 with respect to distributable profits.

VII. General provisions

Art. 17. General Provisions.

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 The books and records of the Company shall be maintained at the registered office of the Company.

17.5 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 30 June 2012.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's (interim) opening balance sheet mirroring the (interim) closing balance sheet of the Company reflecting the financial situation of the Company before the transfer from the State of Delaware, United States of America, to the Grand Duchy of Luxembourg, a copy of them shall remain attached to the present deed.

The Sole Shareholder records that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company results from the aforementioned balance sheet.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Sole Shareholder states that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the issued share capital of the Company as stated in its articles of association.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of the current directors of the Company in duty before the transfer from the State of Delaware, United States of America, to the Grand Duchy of Luxembourg from their position as directors of the Company and grant them full discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as directors of the Company until the date of their resignation.

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons, with immediate effect, as managers of the Company for an undetermined duration:

- Christian Waida, Counsel, born on 19 January 1966 in Braunschweig, Germany, with professional address at 420 Thames Valley Park Drive, Thames Valley Park, Reading, Berkshire, RG6 1PU, United Kingdom;
- Luc Sunnen, Expert Comptable, born on 22 December 1961 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 23 rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Gordon Davis, Chief Legal Officer, born on 4 April 1962 in Vancouver, Canada, with professional address at 38 Leek Crescent, Richmond Hill, ON L4B 4N8 Canada.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the French translation

L'an deux mille onze, le premier jour de juillet,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu,

Vignette Partnership L.P., un limited partnership constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, enregistrée auprès de la Division of Corporations de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 2573386,

ici représenté par Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les cent (100) actions, représentant la totalité du capital social de Metastorm Delaware Inc., une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, ville de Wellington, Comté de New-Castle, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 4999831 (la Société), sont dûment représentées à cette assemblée, qui est de ce fait régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. que la partie comparante est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique);

III. que par consentement écrit l'Associé Unique de la Société valablement adopté le 30 juin 2011 et par résolution circulaire à la place d'une réunion du conseil d'administration de la Société valablement adoptée le 30 juin 2011, dont les copies resteront annexées au présent acte, il a été décidé de transférer le siège social, le principal établissement ainsi que l'administration centrale de la Société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, au Grand-Duché de Luxembourg à partir de 14h00 le jour du présent acte sans que la Société ne soit dissoute, mais au contraire, avec complète continuation de la personne morale. Toutes les formalités requises conformément aux lois de l'Etat du Delaware donnant effet aux présentes résolutions ont été dûment accomplies;

IV. qu'il résulte (i) du bilan de la société en date du 1 juillet 2011, que la valeur des actifs de la Sociétés est au moins égale à la valeur du capital social souscrit et (ii) d'un certificat de gestion de la Société du 30 juin 2011 que depuis la date du bilan jusqu'à la date du présent acte, aucun changement materiel dans la gestion et dans l'activité de la Société qui impliquerait que les comptes au 1 juillet 2011 seraient devenus matériellement incorrects et ne donneraient pas une vision juste et correcte de la situation de la Société à la date du présent acte, n'est intervenu. Une copie du bilan ainsi que du certificat de gestion de la Société, après avoir été signés par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte afin d'être soumis avec lui aux autorités d'enregistrement;

V. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. transfert du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, au Grand-duché de Luxembourg, à partir de 14h00 le jour de la réunion tenue à cet effet, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuation de la personnalité morale et juridique;

2. adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée ayant le nom Metastorm (Luxembourg) S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société à Luxembourg;

3. modification et complète refonte des statuts de la Société dans le but de les conformer aux lois luxembourgeoises, en conséquence, la Société deviendra une société régie par les lois luxembourgeoises et soumise à la loi du 10 août 1915 telle qu'amendée (la Loi);

4. approbation du bilan d'ouverture (intérimaire) de la Société et confirmation de la description des actifs et du passif de la Société et de son capital social souscrit;

5. prise de connaissance de la démission des administrateurs actuels de la Société et décharge pleine (quitus) pour l'exécution de leurs devoirs de la date de leur nomination comme administrateur de la Société à la date de leur démission;

6. nominations statutaires;

7. établissement du siège social de la Société au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

et

8. divers.

VI. Que l'Associé Unique décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de la gestion effective de la Société de l'Etat du Delaware Etats-Unis d'Amérique au Grand-duché de Luxembourg à partir de 14h00 le jour du présent acte sans que la Société ne soit dissoute et avec continuation de la personnalité morale et juridique. L'Associé Unique déclare de plus que toutes les formalités requises selon la législation de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique pour donner effet à un tel transfert ont été prises.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée ayant le nom de Metastorm (Luxembourg) S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et devra à compter de la date du présent acte être soumise aux lois du Grand-duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Comme conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et d'effectuer une complète refonte des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-duché de Luxembourg.

Les statuts refondus auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination – Siège social – Objet – Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Metastorm (Luxembourg) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est l'achat et la gestion d'un portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine. La Société pourra de plus prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, emprunts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut obtenir et détenir des emprunts et des créances. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000,-) parts sociales ordinaires avec une valeur nominal de un dollars des Etats-Unis (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales), toutes sous forme nominative, entièrement souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur fonction. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au siège social de la Société ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication, mis en place au Luxembourg, permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

11.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

11.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

11.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

11.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

11.2.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations. Les Assemblées Générales seront tenues au siège social de la Société, ou au lieu précisé dans la convocation, qui est en principe à Luxembourg.

11.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

11.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

11.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

11.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

11.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les bénéfices nets annuels de la Société, après leur affectation à la réserve légale conformément à l'article 15.1, peuvent être considérés comme bénéfice distribuable et distribués de la manière suivante:

(i) En premier, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles en paiement d'un montant égal à huit pourcents (8%) des bénéfices distribuables; et

(ii) En second, si des bénéfices subsistent après leur affectation tel que décrit au (i) ci-dessus, à tous les associés (ce qui inclut, pour éviter toute confusion, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles), au prorata de leur détention.

15.3. Sous réserve des dispositions de l'article 15.2, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés de la manière décrite à l'article 15.2 relatif aux bénéfices distribuables.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Les registres et documents de la Société seront conservés au siège social de celle-ci.

17.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

VIII. Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 30 juin 2012.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan d'ouverture (intérimaire) de la Société, étant le bilan de clôture (intérimaire) de la Société reflétant la situation financière de la Société avant son transfert de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, au Grand-Duché du Luxembourg, dont la copie restera annexée au présent acte.

L'Associé Unique note que la description des actifs et du passif de la Société et de son capital social souscrit résulte du bilan mentionné ci-dessus.

L'Associé Unique constate que tous les actifs et tout le passif de la Société, sans limitation, reste l'entière propriété de la Société, qui continue de détenir tous ses actifs et qui continue d'être débitrice de tout son passif et de toutes ses obligations.

L'Associé Unique constate que la valeur des actifs et du passif de la Société correspond au moins à la valeur nominale du capital social de la Société tel que mentionné dans ses statuts.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre connaissance de la démission, effective à la date du présent acte, des administrateurs actuels de la Société en fonction avant le transfert de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, au Grand-duché de Luxembourg, de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et de leur donner décharge pleine (quitus) pour l'exécution de leurs devoirs de la date de leur nomination comme administrateur de la Société à la date de leur démission.

L'Associé Unique décide de plus de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Christian Waida, Counsel, né le 19 janvier 1966 à Braunschweig, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située au 420 Thames Valley Park Drive, Thames Valley Park, Reading, Berkshire, RG6 1PU, Royaume-Unis;
- Luc Sunnen, Expert Comptable, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est située au 23 rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-duché de Luxembourg; et
- Gordon Davies, Chief Legal Officer, né le 4 avril 1962 à Vancouver, Canada dont l'adresse professionnelle est située au 38 Leek Crescent, Richmond Hill, Ontario, Canada.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social de la Société au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 6.500.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. BONNET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30708. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104346/629.

(110120004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Travel Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011111841/11.

(110127699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011111843/10.

(110128390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Tiger Holding Four Jobs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.171.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62383 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111844/10.

(110128193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.431.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62384 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111846/10.

(110128276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Trilogy Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 165.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.119.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Trilogy Holding SA

Un Administrateur

Référence de publication: 2011111851/12.

(110128272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011111853/10.

(110128252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

TV Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.179.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2011.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011111854/17.

(110127660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

United Tiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.608.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 avril 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur PELLATI Giancarlo et Madame PANZANI Loredana sont renommés administrateurs.

Madame PANZANI Loredana est renommée Président du Conseil d'administration.

La société MAZARS Luxembourg, RCS B159962, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, est nommée Réviseur d'entreprises agréé en remplacement de la société Mazars, RCS B56248, commissaire sortant.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

UNITED TILES S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011111892/19.

(110127952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Urbe Aero SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.067.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2011 que:

Madame Orietta RIMI, employée privée, née le 29 septembre 1976 à Erice (Italie) demeurant professionnellement à 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été élue administrateur.

Monsieur Michele CANEPA, employé privé, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg ont été réélus administrateur.

La société SER.COM. S.à.r.l., RCSL B 117942 avec siège social au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, Résidence d'Orange, L-1331 Luxembourg a été nommée commissaire, en remplacement d' ADOMEX, commissaire démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011111893/20.

(110127870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

US Rouge Dragon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011111894/10.

(110128396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Villerton Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.048.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011111898/12.

(110127980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Voltaire Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 102B, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 97.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011111901/10.

(110127945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

VRS Financial Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 21, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 125.786.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 juillet 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Pierre Delandmeter et de Monsieur Vincent de Rycke de leur poste d'administrateur est acceptée.

- La nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Alfons Seesink, né le 27/10/1970 à Appeldoorn, Pays-Bas et résidant au 4, Cité Schleed à L-9738 Eselborn, Luxembourg et de Madame Mathilda Driessen, née le 28/09/1962 à Venlo, Pays-Bas et résidante à la Maison 34 à L-9943 Hautbellain, Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011111902/19.

(110128108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Webb II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 153.360.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111903/10.

(110128179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Wildfire Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 155.655.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2011

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs, de Madame Lucinda CLIFTON-BRYANT, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Onno BOUWMEISTER, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et de Monsieur Michel VAN KRIMPEN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Gilles JACQUET employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011111904/20.

(110127761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

T Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 162.337.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the 13th day of July.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Z Investments S. à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 140163, duly represented by Mme Laurence Jacques, professionally residing at 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in her capacity as sole manager of Z Investments S. à r.l.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of T Investments S.à r.l. which is hereby established as follows:

I. Form, Name, Duration, Registered Office

Art. 1. Form and Name.

1.1. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name of T Investments S.à r.l. which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Company Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the «Articles») (the "Company").

Art. 2. Duration.

2.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders, as the case may be, and which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

4.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.3. The Company may in particular:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise except by way of a public offer;

- enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- in favor of its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Company»): (i) grant any assistance, advance, lend, deposit money or give credit or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Affiliated Company, with or without security; (ii) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision; and

- enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose; it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.4. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

III. Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by hundred twenty five (125) shares with nominal value of a hundred euro (EUR 100.-) each, fully paid-in.

5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Company Law.

Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Company Law. The ownership of shares is established by inscription in said register.

6.2. The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.3. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.4. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.5. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

6.6. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

6.7. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

IV. Management

Art. 7. Management.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

7.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Decisions of the managers.

8.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.

8.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice. All the meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg.

8.3. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

8.4. No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.5. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

8.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.7. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

8.8. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers.

8.9. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single or several counterpart (s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

Art. 9. Powers of the manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

9.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the joint signature of at least two managers or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 9.2. and 9.3. of these Articles.

Art. 11. Manager's liability. A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Company Law and the Articles.

V. Shareholding

Art. 12. Voting Rights.

12.1. Each share entitles its holder to one vote.

12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 13. Powers.

13.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Company Law or these Articles.

13.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide that the financial statements and operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who do not need to be shareholders. They must appoint one or several statutory auditors if there is more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall fix their remuneration and term of their mandate.

Art. 14. Decisions of the sole shareholder.

14.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

Art. 15. Decisions of the general meeting of shareholders.

15.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholder's signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

15.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

VI. Financial year, Annual accounts, Allocation of profits

Art. 16. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st October and ends on the 30th September of each year.

Art. 17. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

18.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

18.4. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set forth by the Company Law.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

VIII. General Provisions

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Company Law.

Art. 21. These articles have been drawn up in a French and an English version. In the event of discrepancy between the two texts, the English version shall prevail.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 September 2012.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Aggregate Subscription price (EUR)	Payment (EUR)
Z Investments S. à r.l.	125	12,500.-	12,500.-
Total:	125	12,500.-	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The following person is appointed as sole manager of the Company a for a undetermined period of time:

Ms. Laurence Jacques, born on 11 April 1977 in Verviers (Belgium) and residing professionally at 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize juillet.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Z Investments S. à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140163, ici représentée par Mme Laurence Jacques, demeurant professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en sa capacité de gérant unique de Z Investments S. à r.l.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom T Investments S.à r.l. qui est constituée comme suit:

I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

Art. 1^{er}. Forme Juridique et Dénomination Sociale.

1.1. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de T Investments S.à r.l. qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'amendée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») (la «Société»).

Art. 2. Durée.

2.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant unique, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

II. Objet social

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.

4.2. L'objet de la Société inclus, plus particulièrement l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières.

4.3. La Société peut en particulier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- en faveur de ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»): (i) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à, ou de souscrire à, ou acquérir tous instruments de dette, émis par une Société Affiliée luxembourgeoise ou étrangère, (ii) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet; étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'engager dans une activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier.

4.4. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.5. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi. La propriété des parts sociales s'établit par inscription dans ledit registre.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire mettant un terme à la Société.

6.4 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.7. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

IV. Gestion

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Décisions des gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toute réunion du conseil de gérance aura lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

8.3. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation.

8.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.5. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.7. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

8.8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants.

8.9. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 9. Pouvoirs du/des gérant(s).

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec la Loi et les Statuts.

V. Associés

Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 14. Décisions de l'associé unique.

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des associés.

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

18.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions prévues dans la Loi.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

VIII. Dispositions générales

Art. 20. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi.

Art. 21. Les Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dispositions Transitionnelles

Le premier exercice social débutera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 30 septembre 2012.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante ont entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription total(EUR)	Paiement (EUR)
Z Investments S. à r.l.	125	12.500,-	12.500,-
Total:	125	12.500,-	12.500,-

La preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Mme. Laurence Jacques, née le 11 avril 1977 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jacques, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32299. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104535/439.

(110118885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Wara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 107.920.

— EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011111905/14.

(110127666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Wecam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 142.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111906/10.

(110127718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

White Fairy Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.208.

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011111908/13.

(110127698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

WI-FI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111910/10.

(110127937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Ysata, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.763.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111911/9.

(110128069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Yushi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, Maison 8.

R.C.S. Luxembourg B 99.313.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111912/10.

(110127756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

21 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 142.271.

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011111913/13.

(110127667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Skortina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 162.687.

STATUTS

L'an deux mil onze, le 1^{er} juillet.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange/Attert.

A comparu:

La société anonyme de Private Trustees S.A., as trustee of The Great Wall Trust, ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, R.C.S. Luxembourg B n°74.700,

ici représentée par Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration en date 30 juin 2011, laquelle procuration, signée par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant ès-qualités a déclaré constituer par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts et affecter les biens dont question à l'article 6 des statuts ci-après, à l'exercice de l'activité plus amplement décrite à l'article 2 des statuts de la société décrite ci-après.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée, Objet**Art. 1^{er} .**

1.1 Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés, une société (ci-après «La Société») en la forme d'une société à responsabilité limitée (ci-après "Société à responsabilité limitée") qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

1.2 Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SKORTINA S. à r.l.

Art. 2.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par simple décision du Conseil de Gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés (ci-après "Assemblée Générale Extraordinaire") délibérant comme en matière de modification des statuts.

2.3 La société peut créer des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation définitive de ces circonstances extraordinaires. Toutefois, cette décision ne pourra pas avoir d'effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe exécutif social le plus approprié pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3.

3.1 Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts, la Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La vie de la Société peut être réduite avec une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 4.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la création, le contrôle, l'administration, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille. La Société peut notamment acquérir par voie d'achat, de souscription et de toute autre manière des parts sociales, obligations, certificats, notes et tout autre titre et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.2 La Société peut obtenir tous prêts, et réunir des fonds par l'émission d'obligations et autres types de billets à ordre. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets.

4.3 D'une manière générale, La Société peut également accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. - Capital social, Parts sociales, Droits de distribution et de Liquidation, Transfert des parts sociales, Inscription

Art. 5.

5.1 La Société dispose d'un capital social émis et souscrit (ci-après le «Capital Emis et Souscrit») de douze mille cinq cents Euro (12.500,00 EUR) représenté par douze mille (12.000) parts sociales ordinaires A (ci-après les "Parts sociales A"), d'une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR) chacune (ci-après le «Montant Souscrit des Parts sociales A»), détenues par les propriétaires de Parts sociales A (ci-après les «Associés A») et par cinq cents (500) parts sociales ordinaires B (ci-après l'ou les "Parts sociales B"), d'une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR) par part sociale B (ci-après le «montant Souscrit des Parts sociales B») détenues par les propriétaires de Parts sociales B (ci-après le ou les «Associés B»); les Associés A et les Associés B, étant collectivement désignés comme les «Associés» chacun d'eux étant également un «Associé».

5.2 Outre le Montant Souscrit des Parts sociales A et le Montant Souscrit des Parts sociales B (le cas échéant) tel que défini ci-après, il peut y avoir la création d'un compte «prime d'émission», dans lequel toute prime payée sur chaque part sociale en plus de la valeur nominale est transférée (ci-après la "Prime"). Le montant dudit compte prime d'émission peut être utilisé afin de prévoir le paiement de toute part sociale que la Société pourrait racheter à son/ses Associé(s), afin de compenser toute perte nette réalisée ou dépréciation nette non réalisée sur les investissements de la Société et/ou afin de réaliser des distributions en faveur des Associés. Le Montant Souscrit des Parts sociales A, le Montant Souscrit des Parts sociales B et les primes correspondantes seront respectivement dénommés ci-après en tant que "Capital Nominal des Parts sociales A" et "Capital Nominal des Parts sociales B".

5.3 Le Conseil de Gérance est autorisé à émettre des warrants et des obligations convertibles qui octroient chacun un droit de souscrire une ou plusieurs parts sociales B. Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les warrants et les obligations seront émis, y inclus sans limitation le prix de souscription (prime valeur nominale ou prime d'émission, le cas échéant) à payer pour les Parts sociales B jusqu'à exercice des warrants et des obligations.

5.4 Les Parts sociales seront émises sous forme nominative, les parts sociales doivent être émises après acceptation des souscriptions et libération en totalité de celles-ci.

La Société considérera comme Associé la personne au nom de qui seront enregistrés dans le registre des associés comme le plein propriétaire des parts sociales.

5.5 Chaque Associé doit fournir à la Société une adresse à laquelle il sera possible d'envoyer tous les avis et annonces de la Société, du Conseil de Gérance ou d'autres Associés. Les Associés qui ne fournissent pas d'adresse auront leur adresse au siège social de la Société ou à une autre adresse déterminée par la Société, jusqu'au moment où ils fournissent une autre adresse à la Société.

5.6 La Société peut choisir d'émettre des certificats représentant une part sociale unique ou deux ou plusieurs Parts sociales.

5.7 La Société peut, dans les limites et aux conditions autorisées par la loi et conformément aux dispositions de l'article 8 ci-après, racheter ses propres parts sociales. Cependant concernant les parts sociales B, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales susceptibles d'être rachetées, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles en considération de l'excédent du prix de rachat. Sauf les dispositions de l'article 8 ci-après, la décision de la Société de racheter ses propres parts sociales doit être prise par vote de l'Assemblée générale des associés représentant au moins trois quart (3/4) des Associés présents ou représentés et entraîne une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 6.

6.1 Sauf stipulation contraire contenue dans une quelconque disposition des présents statuts, les Parts sociales A et les Parts sociales B posséderont les mêmes droits.

Chaque Action A et chaque Action B donne droit à un vote.

6.2 Le Capital Social Souscrit et Emis peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences légales en vigueur.

Art. 7.

7.1 L'assemblée générale des Associés, sur proposition du Conseil de Gérance, détermine la date et le montant et l'affectation des bénéfices distribuables ou des réserves, à condition que dans tous les cas chaque dividende soit distribué comme suit:

(a) Aux Associés A, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué concernant ces parts sociales A atteigne le Revenu d'Ajustement A (tel que défini ci-après).

(b) Aux Associés B et sans préjudice de l'affectation du Revenu d'Ajustement A au point a) ci-avant, un montant total jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué concernant ces parts sociales B atteigne le Revenu d'Ajustement B (tel que défini ci-après).

(c) Aux Associés A, les 5% du montant total excédentaire au Revenu d'Ajustement B au pro rata du nombre de Parts sociales détenues et net du Revenu d'Ajustement A alloué précédemment sous a)

(d) Aux Associés B, les 95% restants du montant total excédentaire au Revenu d'Ajustement B au pro rata du nombre de Parts sociales détenu.

7.2 Il est stipulé que tout produit de liquidation incluant mais non limité au Capital Nominal des Parts sociales A et au Capital Nominal des Parts sociales B sera distribué uniquement (i) après avoir payé entièrement toute Dette en Souffrance de la Société telle que définie ci-après et tout intérêt ou autre montant éventuellement cumulé, et (ii) qu'en grande partie tous les actifs de la société se composent d'espèces ou de quasi-espèces ou de titres négociés en bourse ne faisant pas l'objet de restrictions de la transmissibilité en respectant l'ordre de priorité définie par les paragraphes 7.1 (a) à (d)

Aux fins de cet ordre de priorité, toute distribution préalable effectuée concernant une action relevant de l'article 7.1 devra avoir été réalisée en tant que produits résultant de la liquidation conformément à cet article 7.2.

7.3 Aux fins du présent article 7, les termes suivants signifient:

a) "Revenu d'Ajustement B" signifie, à la date d'une distribution, le montant équivalent à un revenu d'intérêt de neuf pour cent (9%) par an du montant du Principal Investissement dans la Société et capitalisé à la fin de chaque exercice social, net et libre de toute commission y relative.

b) «revenu d'Ajustement A» signifie, à la date d'une distribution un dividende préférentiel égal à un intérêt de 0,5% par an en considération de toute entrée de fonds résultant ou attachée à un Investissement Financier, net de tout paiement relatif à une Dette en Souffrance à l'exception de tous paiements excédant l'amortissement du principal de la Dette en Souffrance. Ce dividende est capitalisé à la fin de chaque exercice social net et libre de toute commission.

c) «Principal Investissement» signifie, à la date de la Distribution, le montant payé par les Associés B en relation aux Parts sociales B en ce compris la Valeur Nominale et la Prime d'Emission y relative, si existante, ainsi que les montants payés par les propriétaires de warrants autorisant la souscription de Parts sociales B émises conformément à l'article 5 des statuts.

d) «Distribution» signifie toute distribution effectuée par la Société sur base des gains distribuables ou par remboursement/compensation du capital et/ou de la prime d'émission de parts sociales, ou au moyen du rachat des parts sociales émises;

e) «Investissement Financier» signifie l'investissement en actifs financiers effective par la société établi en conformité avec la loi et l'objet social»

f) "Dette en Souffrance" signifie tout financement par emprunt, le cas échéant, accordé à la Société (et incluant mais non seulement limitée à des financements octroyés par voie de contrat de prêt ou d'émission d'obligation), ou tout refinancement de ce financement par emprunt, en vue de permettre à la Société de respecter ses obligations en matière de paiement, liées à des investissements, y compris la prise de participation dans d'autres sociétés, plus le prêt des Associés, le cas échéant.

Art. 8.

8.1 Les Parts sociales B et les warrants émis conformément à l'article 5.3 ci-dessus, sont rachetés dans les termes et conditions suivantes:

(a) Le Conseil de Gérance a le droit de racheter jusqu'à 99% des Parts sociales B au prorata du nombre de Parts sociales B détenues par chaque Associé et les warrants au pro rata du nombre de warrants émis détenus par chaque détenteur de warrants en dehors des profits et réserves déterminés en respect de l'article 7.1, incluant la Prime d'Emission attachée aux Parts sociales B ou à chaque warrant. Le prix de rachat de chaque action B ou de chaque warrant à souscrire pour les parts sociales B doit être égal à la valeur nette comptable par action calculée sur une base intégralement diluée incluant la valeur nominale, la prime (si existante) telle que définie à l'article 5 et tout autre report à nouveau ou réserve relatif aux parts sociales B ou aux warrants conformément aux dispositions statutaires ou, concernant les warrants, conformément aux règlements correspondants.

(b) Le Conseil de Gérance décide si les Parts sociales B qui ont été rachetées doivent ou ne doivent pas être annulées. Dans l'hypothèse où elles le sont, cette annulation sera enregistrée à intervalle régulier par acte notarié pour permettre toute modification des statuts subséquente à cette annulation. Dans l'hypothèse où les Parts sociales B restent dans le portefeuille de la Société, les droits de vote, au dividende ou à toute autre distribution de la Société sont suspendus. Sur décision du Conseil de Gérance, ces Parts sociales B peuvent être à nouveau souscrites par chacun des Associés.

8.2 Tout rachat sortant du cadre établi par le présent article 8 doit être décidé par vote des Associés représentant 3/4 des Parts sociales A et B émises et souscrites présentes ou représentées.

Titre III. - Conseil de gérance

Art. 9.

9.1 La Société sera administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé de trois membres au moins, associés ou non, élus par les associés lors de l'assemblée générale des associés.

9.2 Les Gérants seront élus pour une période maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

9.3 Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des associés.

9.4 A la fin de chaque semestre de chaque période comptable, le Conseil de Gérance doit, endéans les 90 jours, préparer ou déléguer la préparation, et envoyer, ou déléguer l'envoi à chaque Associé d'un rapport comprenant l'état des investissements et autre bien faisant partie des actifs de la Société à la fin de cette période et des détails sur les investissements achetés et sur ceux vendus et cédés par tout autre moyen pendant la période concernée.

9.5 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs et de l'autorité les plus étendus pour faire tous les actes qu'il juge nécessaire à l'accomplissement de l'objet social de la Société tel qu'énoncé à l'article 4 des présents statuts. Le Conseil de Gérance doit consacrer tout le temps et l'attention raisonnablement requis pour la gestion des activités de la Société et doit se charger de ces activités et les gérer avec l'assistance de tels agents, assistants ou autres employés de la Société si nécessaire.

Tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer, avec le consentement préalable de l'assemblée des associés, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et des affaires courantes de la Société et la représentation de la Société dans cette gestion, à tout gérant de la Société qui sera appelé gérant-délégué. Le Conseil de Gérance dispose du droit de déléguer ses pouvoirs et autorité tels que décrits dans l'article 9.8, alinéas (a) à (t) ci-dessous à des mandataires spéciaux, sous réserve que le Conseil de Gérance ne soit pas habilité à déléguer toute décision relative la politique d'investissement décrite aux points (a), (b) et (c) du article 9.8.

9.6 Les Associés A et les Associés B ne peuvent pas prendre part à la gestion et au contrôle des activités de la Société et n'ont aucun droit ni autorité pour agir pour le compte de la Société ou participer ou compromettre la conduite ou la gestion de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits de vote respectifs en tant qu'Associés.

9.7 Sans préjudice quant à la généralité de ce qui précède et sans limitation, le Conseil de Gérance aura le pouvoir et l'autorité pour compte de la Société et avec le pouvoir d'engager la Société de:

(a) poursuivre la politique d'investissement de la Société et acheter, vendre, échanger ou autrement disposer des Investissements pour compte de la Société et, lorsque nécessaire, donner toutes garanties et indemnités, pour compte de la Société, en relation avec pareille vente, échange ou disposition;

(b) évaluer et négocier les opportunités d'investissements et contrôler les sociétés participées;

(c) conclure des engagements de souscription pour acquérir des Investissements dans un syndicat avec d'autres investisseurs et acquérir les Investissements dépassant les exigences de la Société en vue de vendre cet excédent à d'autres investisseurs;

(d) participer dans la gestion et le contrôle des sociétés investies lorsque nécessaire;

(e) fournir ou faire fournir des bureaux, du personnel et de l'équipement pour faciliter la poursuite des activités de la Société;

(f) recevoir les paiements pour les Parts sociales A et B et recevoir les revenus des investissements et d'autres fonds dégagés des Investissements;

(g) ouvrir, maintenir ou clôturer les comptes bancaires pour la Société et émettre des chèques ou d'autres ordres de paiement;

(h) conclure et exécuter des actes, contrats, accords et autres engagements et donner des garanties pour compte de la Société et poser tous autres actes qu'il estime nécessaire, utile ou accessoire à la conduite des activités de la Société;

(i) emprunter de l'argent sous forme d'emprunts à court ou moyen terme et faire, émettre, accepter, endosser et exécuter des billets à ordre, des bons, des lettres de change et autres instruments et preuves de dettes et en garantir le paiement moyennant hypothèque, nantissement ou cession de ou intérêts de fonds dans tous ou dans partie des fonds et toute autre propriété possédés à ce moment-là ou ci-après acquis par la Société.

j) dans les limites établies par la loi luxembourgeoise et par les statuts, racheter les parts sociales et tout autre titre, incluant les warrants, émis par la Société qui donnent droit à souscrire ou acheter les parts de la Société;

k) payer toute dépense effectuée en relation avec les affaires de la Société incluant, sans limitation, tous les coûts et dépenses se rapportant à l'indemnisation et la rémunération du Conseil de Gérance qui doivent être supportés par la Société;

m) maintenir les documents sociaux et les livres comptables de la Société au principal établissement de la Société;

n) faire des distributions de sommes d'argent en espèces et/ou des paiements d'intérêts aux Associés A et aux Associés B conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale des Associés;

(o) conclure une «convention de conseiller en investissements» et une «convention d'administration»;

p) engager, si nécessaire ou opportun aux vues des activités de la Société, des employés, des agents indépendants, des avocats, des comptables, des dépositaires, des conseillers financiers et des consultants, incluant notamment toute société affiliée avec le Conseil de Gérance pour effectuer toute ou partie des activités décrites dans cet article;

q) en général communiquer, lorsqu'il l'estime approprié, avec les Associés A et B et représenter la Société pour toute autre action;

r) effectuer des évaluations périodiques des actifs de la Société et fournir des évaluations et autres états financiers aux Associés A et B conformément au présent article;

s) effectuer les vérifications et mettre en oeuvre les procédures relatives aux Associés A et B telles qu'elles sont requises par toute règle, règlement ou directive portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent;

(t) sous réserve de toutes les restrictions prévues par les présents Statuts, accomplir tous autres actes qui doivent être accomplis par le Conseil de Gérance ou qui sont nécessaires ou souhaitables selon une appréciation raisonnable du Conseil de Gérance selon les dispositions précédentes dans le but d'exécuter les présents Statuts ou toute Convention d'Associés.

Art. 10.

10.1 Le Conseil de Gérance élira un président parmi ses membres.

10.2 En cas d'empêchement du président, le gérant désigné à cet effet par Les Gérants présents, le remplace.

10.3 Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ainsi que chaque fois que deux gérants le demandent.

10.4 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Tout gérant de la société pourra intervenir à toute réunion du Conseil de Gérance en donnant procuration à un autre membre du Conseil de Gérance par écrit.

10.5 Les résolutions seront approuvées si elles sont acceptées par la simple majorité des voix des membres présents ou représentés à une réunion. Au cas où le nombre de votes sera égal, le président aura un vote décisif.

10.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par autre équipement de communication équivalent permettant à tous les participants à la réunion d'entendre les autres personnes. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation personnelle à cette réunion.

10.7 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront aussi valides et effectives que si elles étaient adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront apparaître sur un seul document ou sur des exemplaires multiples d'une résolution identique. Ces décisions auront le même effet que des résolutions votées durant un Conseil de Gérance dûment convoquées.

10.8 Les Gérants peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par télécopie, e-mail ou téléphone, ce dernier étant à confirmer par écrit.

Art. 11. La Société peut indemniser Les Gérants et tout directeur, assistant, agent, ou employé du Conseil de Gérance et ses successeurs, mandataires, ou toute autre personne ou société que le Conseil de Gérance a chargé de fournir des services pour les dépenses raisonnablement effectuées par lui en relation avec toute action, procès ou procédure lors de laquelle il peut être partie en raison de sa fonction de directeur, agent, ou employé du Conseil de Gérance ou, à la demande du Conseil de Gérance, de toute autre société de laquelle la Société est Associé ou créancier et de qui il n'est pas habilité à être indemnisé, à l'exception des cas pour lesquels il a été finalement jugé responsable de négligence manifeste ou de mauvaise gestion lors d'une telle action, procès ou procédure.

Art. 12. La société sera liée, vis-à-vis des tiers et en toutes circonstances par la signature de deux gérants ou par la seule signature du gérant-délégué, sauf décision particulière prise concernant la signature autorisée s'il y a délégation de pouvoirs ou procuration donnée par le Conseil de Gérance conformément à l'Article 9 des présents statuts.

Art. 13. En considération des prescriptions des articles 9.6 et 9.8, Le Conseil de Gérance est d'investi des plus larges pouvoirs pour faire tous les actes administratifs et de disposition conformes à l'objet social de la société sauf les pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Tout litige impliquant la Société en tant que partie défenderesse ou demanderesse sera traité au nom de la Société par le Conseil de Gérance, représenté par un professionnel qualifié en application de la loi, dûment désigné et délégué à ce dessein par le Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15.

15.1 L'Assemblée Générale annuelle des associés se tiendra à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société ou dans tout autre lieu de la commune du siège spécifié dans les convocations, le 3^{ème} jeudi du mois de Juin à 14.00 heures. La première Assemblée se tiendra en 2012. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée se tiendra le prochain jour ouvrable.

15.2 Les Assemblées Générales Extraordinaires des associés peuvent être convoquées par le Conseil de Gérance et sur la demande écrite des associés totalisant au minimum 10% du capital social émis et souscrit).

15.3 Le lieu, la date et l'heure de chaque assemblée des Associés doivent figurer dans la convocation écrite, à transmettre par envoi recommandé à chaque Associé au minimum huit (8) jours et au maximum soixante (60) jours avant la date prévue pour l'assemblée à moins que (i) tous les Associés aient renoncé par écrit à cette convocation et que (ii) tous les Associés soient présents ou représentés à cette assemblée. Lors de toute assemblée ainsi convoquée, les Associés ne traiteront que des sujets spécifiés dans la convocation à l'assemblée et tout autre point que les Associés jugeraient avisé. La convocation devra déterminer l'objet ou les objets de l'assemblée et les sujets à aborder lors de l'assemblée, ainsi que toute autre information requise par la Loi notamment le texte des résolutions ou décisions à prendre.

15.4 Sous réserve des dispositions obligatoires prévues par la Loi et des conditions établies par les présents statuts, les décisions de l'assemblée des Associés seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social avec droit de vote émis et souscrit (présent ou dûment représenté) de la Société.

15.5 Les décisions suivantes de l'assemblée des Associés doivent être prises à la majorité des votants des parts sociales de classe A et des parts sociales de classe B (la "majorité spéciale"), en plus de toute disposition supplémentaire obligatoire de la loi (le cas échéant):

- a) changement dans les statuts de la Société;
- b) souscription d'augmentations de capital et/ou autres titres et/ou émissions de droits d'une des sociétés participantes;
- c) désignation des commissaires aux comptes.

Titre V. - Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 16.

16.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque, et aussi longtemps que la réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital social émis et souscrit.

16.3 Le solde est distribué aux Associés, selon la résolution prise conformément à l'article 7.1.

Art. 17.

17.1 Le Conseil de Gérance peut procéder à des distributions d'avance sur dividende selon les prescriptions de la Loi et les dispositions de l'article 7 des présents statuts.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 18.

18.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Associés, prise conformément à la majorité spéciale prévue à l'article 15.5 ci-dessus pour autant que les conditions suivantes soient remplies: (i) tous les biens de la Société ont été vendus, (ii) la majeure partie des actifs de la Société se compose d'espèces, quasi-espèces ou de titres négociables ne faisant pas l'objet de restrictions en matière de transmissibilité, et (iii) toutes les réserves de la Société ont été préalablement distribuées aux Associés conformément et dans les limites autorisées par les présents statuts et la loi en vigueur.

18.2 La liquidation est menée à bien par un ou plusieurs liquidateurs (individus ou personnes morales), nommé(s) par l'assemblée générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

18.3 Les liquidateurs assurent la répartition du montant du bénéfice de la liquidation conformément à la loi en vigueur et dans les conditions établies par les présents statuts.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 19.

19.1 Les statuts peuvent être modifiés par résolution de l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions de quorum et de vote prévues par les lois luxembourgeoises et par les statuts.

19.2 Toutes les questions non réglées par ces statuts doivent être interprétées selon la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et aux amendements des présentes.

111119

Souscription et Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune soit 12.000 parts sociales de catégorie «A» et 500 parts sociales de catégorie «B». Le capital social sera libéré entièrement par le versement en espèces de EUR 12.500,-.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième jeudi du mois de juin à 14H00 et pour la première fois en l'an 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-.

Résolutions

Et à l'instant l'actionnaire unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est gérée par trois gérants.

2. Sont nommés gérants de la Société, leur mandat se terminant lors de l'assemblée de l'an 2014,

- Monsieur Giorgio BIANCHI, Président, né en Italie à Crema, le 23 octobre 1983, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg 1921, boulevard du Prince Henri, Gérant

- Madame Sandrine DURANTE, administrateur, née en France à Villerupt, le 14 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri, Gérant.

- Monsieur Benoît DESSY, administrateur, né en Belgique à Bastogne, le 9 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri, Gérant.

3. La Société a son siège social à L-1724 Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: G. BIANCHI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 11 juillet 2011, RED/2011/1420: Reçu soixante quinze Euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011113445/356.

(110129525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.699.650,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.550.

En date du 28 juin 2011, Equity Trust Netherlands B.V. a transféré 267.986 parts sociales ordinaires de la Société qu'elle détenait à Equity Trust Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.519.

Suite à ce transfert, les parts sociales ordinaires de la Société sont détenues comme suit:

- Equity Trust Holdings S.à r.l.: 267.986 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011111966/18.

(110127382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

5 LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.
R.C.S. Luxembourg B 158.411.

—
Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 03 août 2011 à 11 heures à Luxembourg

Première résolution:

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur BENITTAH Philippe

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer au poste de gérant:

- Monsieur Nicolas WEBER, demeurant 15b, Rue des saints innocents F-57220 BOULAY, né le 25 août 1973 à Eau-bonne (France)

Référence de publication: 2011111914/14.

(110127934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Verneuil S.a., Société Anonyme.

Capital social: EUR 170.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 70.197.

—
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
de la Société VERNEUIL S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 1^{er} août 2011*

Omissis

Septième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Le nouveau conseil d'administration est donc composé comme suit:

Administrateurs:

Stefania Tomasini, résidant professionnellement 16, Piazza della Riscossa, CH-6900 Lugano;
Francesca Docchio, résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
Xavier Mangiullo, résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

Julien Nicaud, résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2011113596/26.

(110129132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

DH Blythe Valley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.074.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 août 2011.

Référence de publication: 2011112311/11.

(110129173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.
